

**RIUNIONI DI U 16 NUVEMBRI DI U 2022**

**N° 2022 /M3/33**

**QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA ANNE-LAURE MARIETTI  
A nomu di u gruppu « SOLCU NAZIUNALISTU »**

**Ughjettu : Disparition de la FM, devenir de nos radios associatives et  
interférence des radios italiennes sur nos ondes**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,  
Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse,

Si la parole transporte la pensée, il n'y a donc pas d'interférence entre la pensée exprimée et l'esprit qui la reçoit. Sous la présidence de François Mitterrand, la loi du 9 novembre 1981 autorise les radios libres à émettre sur la bande FM, libéralisant ainsi les ondes. Aujourd'hui, que reste t'il des radios libres ? Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), devenu ARCOM au 1er janvier 2022, classe les radios par catégories (de A à E), parmi lesquelles on trouve les radios locales ou régionales indépendantes. En Corse, il est constant que les radios ont marqué l'histoire du militantisme. Les radios libres ont joué un rôle important de vecteur d'idées, de la langue et de notre culture.

Or, le déploiement du DAB+ (Digital Audio Broadcasting) en France qui s'opère depuis juin 2014 n'est pas sans conséquences sur nos radios locales, en particulier sur les radios associatives. Le fond de soutien d'expression radiophonique, créé en 1982, ne prend pas en charge les frais liés au développement du DAB+. Les radios ne sont pas toutes sur un même pied d'égalité en termes de moyens financiers et humains. Pourtant, l'engagement de ces structures sur notre territoire est concret et témoigne d'une volonté de faire vivre la culture et la langue.

Plusieurs questions restent en suspens. Avec l'avènement du DAB+, les radios locales devraient devenir des radios régionales. Le DAB+ traduit l'adaptation de la radio à la société, si l'avenir de la radio est numérique alors le DAB+ peut être une solution. Toutefois, il faut donner les moyens aux radios locales d'affronter cette évolution sur les plans technique et financier. Le passage de la FM à la DAB+ entraînera une période de transition et donc des dépenses doublées.

En outre, le passage au DAB+ entraînera le regroupement de 13 radios dans un même multiplex. Or en l'état, ce regroupement serait décidé par... l'ARCOM. Si une radio comme Radio nova parvenait à émettre en Corse demain et se trouvait dans le même multiplex (boîtier servant à émettre via un satellite géostationnaire) que certaines radios associatives, il est permis de s'interroger sur la manière dont les petites radios vont pouvoir financer la technique.

Au surplus, la Corse connaît un problème ancien, celui de l'invasion des radios italiennes qui émettent sur nos côtes au mépris des directives européennes en la matière.

Comme l'énonçait Albert Camus dans un entretien accordé à la revue Caliban en 1951, « *Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude.* ». La vraie liberté ne peut passer que par la culture.

Ma question est donc la suivante : que peut faire la Collectivité de Corse pour accompagner les radios associatives ? Pouvons-nous solliciter l'ARCOM afin de mettre en demeure son homologue italien de cesser d'émettre sur nos côtes ?

A ringraziavvi.